



LE SEPT-SORTAIS

Bulletin d'information - n° 39 - août 2021



LE MOT DU MAIRE

Setpsortaises, Septsortais,

Après les excès d'eau qui se sont abattus sur une grande partie du Nord de la France au cours des mois de juin et juillet, notre Commune n'a pas été épargnée. 300MM d'eau sont tombés au cours de cette période, le triple de la moyenne à cette période de l'année.

Notre équipe municipale s'est mobilisée dans l'instant et les jours suivants pour aider les familles les plus touchées.

La visite de Monsieur le Sous-préfet a permis de classer rapidement notre commune en situation de catastrophe naturelle. Les assurances des sinistrés vont ainsi permettre une mise en œuvre rapide des réparations ou du remplacement des biens endommagés.

Nous recensons à l'heure actuelle tous les lieux dans lesquels il convient d'apporter des améliorations afin d'encore mieux capter l'eau et sommes attentifs aux suggestions de nos concitoyens pour effectuer les travaux en notre pouvoir dès l'automne.

La crise sanitaire étant toujours d'actualité, nous avons travaillé à aider les personnes les plus fragiles qui le souhaitaient à s'inscrire pour se faire vacciner contre la Covid.

Je vous invite tous à vous faire vacciner afin que nous retrouvions rapidement un mode de vie normal.

Je vous souhaite un bel été serein et apaisé.

François ARNOULT, Maire

Directeur de la Publication : François ARNOULT
Rédaction : La commission Communication

NOTRE VILLAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL & LES COMMISSIONS COMMUNALES

Voici pour rappel la composition de votre Conseil Municipal et des Commissions Communales dans lesquelles vos élus sont investis pour faire en sorte de mener à bien le projet Municipal dont la finalité est d'améliorer le cadre de vie des Septsortaises et Septsortais et d'accompagner au mieux les Commerçants, Artisans et Entreprises installés sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal

- *Monsieur François ARNOULT*, Maire
- *Monsieur Alain LECOMTE*, 1er Adjoint délégué aux Finances, à l'Urbanisme et à l'Administration générale.
- *Monsieur Jean-Michel HOUDRY*, 2ème Adjoint délégué au Développement économique, aux Affaires scolaires, à la Sécurité et à la Communication
- *Madame Maryse WAUTHIER*, 3ème Adjointe aux Affaires sociales et au Patrimoine communal.
- Les Conseillers Municipaux dans l'ordre du tableau :
Madame Laura CLAUSEL, Monsieur Pascal MERLIN, Madame Sophie KLEIN, Madame Camille JEAN-LOUIS, Monsieur Jean-François RICHARD, Monsieur William GANNEAU, Monsieur Cédric MERCIER, Madame Sandrine RAUDE-LEROY, Madame Denise LINIK, Madame Françoise BOSCH.

Les commissions communales

- **COMMISSION TRAVAUX – VOIRIE – ENTRETIEN et AMENAGEMENT du BOIS – ZI – ZAC**
 - *M. Alain LECOMTE*
 - *M. Jean-Michel HOUDRY*
 - *M. William GANNEAU*
 - *Mme Sophie KLEIN*
 - *M. Cédric MERCIER*
 - *Mme Camille JEAN-LOUIS*
- **COMMISSION des AFFAIRES SCOLAIRES, TRANSPORT et RPI**
 - *M. Jean-Michel HOUDRY*
 - *Mme Maryse WAUTHIER*
 - *Mme Camille JEAN-LOUIS*

➤ **COMMISSION AUTORISATION d'URBANISME et DROIT de PREMPTION
URBAIN – PLU – SUIVI DE TRAVAUX**

- *M. Alain LECOMTE*
- *Mme Maryse WAUTHIER*
- *M. William GANNEAU*
- *Mme Sophie KLEIN*
- *Mme Camille JEAN-LOUIS*

➤ **COMMISSION FINANCES**

- *M. Alain LECOMTE*
- *M. Jean-Michel HOUDRY*
- *M. Jean-François RICHARD*
- *Mme Sandrine RAUDE-LEROY*
- *M. William GANNEAU*

➤ **COMMISSION JEUNESSE et SPORTS**

- *M. Jean-Michel HOUDRY*
- *Mme Sandrine RAUDE-LEROY*
- *M. Cédric MERCIER*

➤ **COMMISSION COMMUNICATION, INFORMATIQUE et COMMUNICATION**

- *M. Jean-Michel HOUDRY*
- *M. William GANNEAU*
- *M. Jean-François RICHARD*
- *Mme Laura CLAUSEL*

➤ **COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

- Suppléante : *Mme Denise LINIK*
- Délégué de l'Administration : *M. Daniel SONNETTE*
- Délégué du Tribunal Judiciaire : *M. Jean-Marie POTTIER*

➤ **COMMISSION APPEL D'OFFRES**

- *M. Alain LECOMTE*
- *M. Jean-Michel HOUDRY*
- *Mme Maryse WAUTHIER*
- *Mme Laura CLAUSEL*

➤ **COMMISSION SECURITE – ACCESSIBILITE - ERP**

- *M. Jean-Michel HOUDRY*
- *Mme Maryse WAUTHIER*
- *M. Cédric MERCIER*

Les représentants auprès des Syndicats et Organismes

- **PNR (Parc Naturel Régional)**
Déléguée titulaire : *Mme Sandrine RAUDE-LEROY*
Déléguée suppléante : *Mme Sophie KLEIN*

- **A.GE.D.I. (Agence de GEstion et de Développement Informatique)**
Délégué titulaire : *M. Alain LECOMTE*
Délégué suppléant : *M. Jean-François RICHARD*

- **CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)**
Délégué titulaire : *M. François ARNOULT*
Délégué suppléant : *M. Alain LECOMTE*

- **Syndicat intercommunal de Téléalarme et Télésurveillance**
Déléguées titulaires : *Mme Maryse WAUTHIER* et *Mme Denise LINIK*
Déléguée suppléante : *Mme Sandrine RAUDE-LEROY*

- **CNAS (Comité National d'Action Sociale)**
Mme Maryse WAUTHIER et 1 agent du personnel communal, *Mme Stéphanie LE BLANC*

- **SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne)**
Délégué titulaire : *M. Alain LECOMTE*

- **SIRPI (Syndicat Intercommunal pour le RPI)**
Délégués titulaires : *M. François ARNOULT* – *M. Jean-Michel HOUDRY* –
Mme Maryse WAUTHIER
Délégués suppléants : *Mme Camille JEAN-LOUIS*

- **Correspondant Défense**
M. Jean-François RICHARD

VIE COMMUNALE

Jeunesse & Sports – Centre Communal d'Actions Sociales Sortie Parrot world

Le mercredi 30 juin 2021, la Municipalité et le CCAS avaient organisé une sortie au parc animalier immersif PARROT WORLD situé à Crécy-la-Chapelle.

Ce sont ainsi 31 enfants scolarisés du CP au CM2 qui ont pu plonger au cœur de l'Amérique du Sud et découvrir, entre autres, l'une des plus grandes volières d'Europe.

Un après-midi qui a fait des heureux !



Pass'Sports & Culture



Mis en place à la rentrée 2020 par le CCAS et la Municipalité, le Pass'Sport & Culture permettant de favoriser l'accès des jeunes de 3 à 16 ans au Sport et à la Culture 🏠🏡🏃🏠🏛️🏠🏡🏃🏠🏛️ est renouvelé cette année.

Afin d'accompagner financièrement les familles, il passe de 15€ à **20€** pour toute inscription à une activité sportive ou culturelle pour la **saison 2021/2022**.

La participation est limitée à une activité par an et par enfant contre remise en Mairie d'un justificatif (facture établie par l'association ou carte d'abonnement saison 2021/2022) et d'un RIB.

Terrain Multisports



Un règlement d'utilisation du terrain multisports a été apposé à l'entrée. Comme son nom l'indique il s'agit d'un terrain « **multisports** » et le respect de ces quelques principes doit permettre de partager en bon intelligence cet espace entre les pratiquants des différentes disciplines.



A la rentrée de septembre, il subira une « cure de rajeunissement » avec la rénovation totale de la surface qui prendra alors une couleur qui s'intégrera pleinement au cadre.

Durant la période des travaux, l'accès au terrain multisports sera interdit .

Jeux Intervillages 2021



La commune de Sept-Sorts participera pour la toute première fois aux Jeux Intervillages édition 2021 organisés avec les communes de Changis-sur-Marne, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Sammeron, Signy-Signets et Ussy Sur Marne, communes que nous remercions chaleureusement d'avoir accepté notre participation.

Ces jeux auront lieu toute la journée du dimanche 05 septembre 2021 et cette année c'est la commune de Signy-Signets qui les accueillera.

Les enfants de 7 à 18 ans peuvent y participer et sont regroupés en deux catégories par commune : les 7/12 ans et les 13/18 ans.

Pour cette première participation les enfants de Sept-Sorts seront répartis dans les catégories des différentes communes « historiques ».

En fonction du nombre de participants, les enfants pourront pour la prochaine édition représenter notre commune et nous nous proposerons alors d'accueillir l'édition 2022.

Afin de faire de cette journée un succès nous vous invitons à motiver vos enfants pour que nous ayons le maximum de participants 🍊!

Retournez vite à la mairie le bulletin d'inscription joint à cette édition du Septsortais

Sécurité des Personnes et des Biens – Sécurité routière

Vidéoprotection



Au mois de mai dernier, la vidéoprotection mis en place sur la commune en 2016 a été sensiblement renforcée avec la pose de nouvelles caméras permettant de passer notre dispositif à 18 caméras de voie publique.

Ce renforcement établi en collaboration avec les services de la Gendarmerie nationale, permet d'assurer ou d'optimiser la couverture de certaines zones comme le Pâtis, la Haute borne ainsi que les entrées du village par la rue du Chauffour et la rue de Jouarre depuis le bois communal.

Une seconde phase, permettant de passer le dispositif final à 24 caméras, sera réalisée début 2022.

Notre système de vidéoprotection est dorénavant adossé à un logiciel d'analyse et de recherches plus performant et plus rapide qui permet d'apporter une aide réelle aux services de la Gendarmerie nationale dans la résolution d'enquêtes et la lutte contre la délinquance.

Le coût total de cette première phase ressort à 33.158 € HT ; l'opération a été subventionnée à hauteur de 70% par l'état soit un reste à charge pour la commune de 9.956 € HT.

Dispositif Participation Citoyenne



Le 24 février dernier, le Préfet de Seine-et-Marne, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Seine-et-Marne et Monsieur François Arnoult, Maire de Sept-Sorts ont

signé la convention permettant de mettre en place sur notre commune le dispositif Participation Citoyenne.

Depuis cette date, c'est près d'une quinzaine d'administrés(es) qui ont fait le choix de s'inscrire et de devenir Citoyen référent.

Suite à la levée des dernières restrictions sanitaires, une réunion publique de présentation par le Commandant de la brigade de contact et de proximité de la compagnie de Gendarmerie de Coulommiers s'est tenue le jeudi 01^{er} juillet 2021 à la salle communale.



C'était l'occasion pour les Septsortaises et Septsortais présents de poser toutes les questions utiles leur permettant de se décider à rejoindre eux aussi Participation citoyenne et devenir ainsi acteur de la sécurité de toutes et tous.

Les principaux objectifs de la démarche :

- 👉 établir un lien régulier entre les habitants d'une commune, les élus et les représentants de la force publique
- 👉 accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation
- 👉 renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Les Citoyens référents sont retenus par la Gendarmerie nationale sur la base du volontariat, de la disponibilité et du bénévolat.

Leur rôle est d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Leur participation ne leur confère pas de prérogatives de puissance publique. Les citoyens référents ne doivent donc en aucun cas procéder par eux-mêmes ou être intégrés à des dispositifs de surveillance du quartier ou de la commune en dehors de ce seul dispositif autorisé et encadré par la loi.

Si vous souhaitez vous porter candidat, vous pouvez nous le faire savoir en renvoyant par mail à mairie@sept-sorts.fr le bulletin d'inscription joint. Un retour vous sera ensuite communiqué après analyse par les services de la Gendarmerie nationale.

Sécurité routière et voirie

Afin de sécuriser les priorités à droite existantes sur le territoire communale, des panneaux sont en cours de déploiement aux différentes intersections comme ici rue du Hainault à l'intersection avec la rue du Commerce.

Il en sera de même dans le village rue de la Mairie aux intersections avec la rue du Chemin de la Moque Bouteille, la rue des Petits Clos, la rue du Ruisseau et la rue des Bois de Foy.



À la suite de la réfection par la Direction des routes du Département de la RD603 depuis le bas de l'avenue Franklin Roosevelt jusqu'au feu de la ZAC du Hainault, la commune a fait le choix en concertation avec la Municipalité de La-Ferté-sous-Jouarre et avec l'accord de la Direction des routes du département, de passer toute la côte de la Haute-Borne en une voie avec positionnement d'un marquage horizontal de type zébra.

Cet aménagement permettra de limiter la vitesse, d'éviter les dépassements hasardeux et sécuriser ainsi le passage piétons de la Haute-Borne.

La signalisation au sol confirme aussi l'interdiction de tourner à gauche en sortant de la rue de la Haute-Borne mais aussi l'interdiction de couper la RD603 pour accéder au lotissement du Pas du Roy lorsque l'on vient de la ZAC du Hainault ou en sortant de se lotissement pour prendre la direction de la Ferté-sous-Jouarre.



INTEMPERIES ET INONDATION DU 19 JUIN 2021

A l'image de nombreuses communes de Seine-et-Marne et des départements limitrophes, Sept-Sorts n'a pas été épargnée par les pluies diluviennes de la soirée du samedi 19 juin 2021.

En quelques minutes, deux endroits du village ont été particulièrement touchés ; le lotissement de la rue des Bois de Foy qui a été traversé par un torrent de boue et le bas de la rue de la Mairie qui s'est retrouvé sous les eaux occasionnant des dégâts importants aux habitations et à de nombreux véhicules .

Cette soirée fut l'occasion de relever de grands moments de solidarités entre Septsortaises et Septsortais particulièrement appréciés par les plus touchés de sinistrés qui ont souhaité leur exprimer par notre intermédiaire toute leur reconnaissance.

Le mardi 22 juin, le Sous-préfet de Meaux Nicolas HONORÉ est venu prendre la mesure des dégâts occasionnés par ces intempéries .

Après avoir échangé en Mairie avec les élus, il s'est rendu aux endroits les plus touchés et a pris le temps nécessaire pour s'enquérir de la situation d'administrés particulièrement impactés par ces précipitations hors normes.

Par arrêté interministériel du 30 juin 2021, la commune de Sept-Sorts a fait l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle.

La commune a mis à disposition des sinistrés les plus touchés du matériel de travaux public (mini pelle, benne) qui est venu en complément de matériel prêté par des entreprises. En collaboration avec le SMITOM, deux bennes ont été positionnées aux deux endroits les plus touchés.





AFFAIRES SCOLAIRES TRANSPORTS SCOLAIRES

CARTE IMAGINE'R 2021-2022 des Lycéens



La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie renouvelle l'attribution d'une subvention à hauteur de 63 euros dès la rentrée prochaine qui sera attribuée à chaque lycéen résidant dans l'une des 54 communes de l'agglomération.



Renseignements au 01 64 75 38 90

Le forfait Imagine'R permet de voyager de manière illimitée dans toutes l'Ile-de-France. Il est valable sur tous les modes de transport (Métro, Bus, tram express, train, RER, Tram) à l'exception de certaines dessertes directes d'aéroports (Orlyval, bus direct Paris-Aéroport, navettes VEA Disney) et des bus touristiques (OpenTour, Cars rouges).

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Votre enfant doit résider sur l'une des 54 communes du territoire
- Votre enfant doit être préalablement inscrit au lycée et être dans l'une des classes suivantes :
 - Général/Technologique 2^{de}, 1^{ère}, Terminale
 - BAC Pro 2^{de}, 1^{ère}, Terminale
 - CAP 1^{ère} Année
 - CAP 2^e Année

L'aide financière est non cumulable avec une autre subvention sur le forfait Navigo Imagine R (lycéen)

Chaque demande de subvention, devra être accompagnée d'un justificatif attestant l'inscription au lycée, au choix :

- Certificat de scolarité
- Tampon du lycée au moment de l'inscription du lycéen
- Copie de la notification d'affectation au lycée (si première inscription au lycée)

LES DÉMARCHES À EFFECTUER

Les démarches à effectuer sont différentes selon la modalité d'abonnement dématérialisée ou papier.

A savoir : votre enfant est déjà au lycée détenteur d'une carte de transport Navigo pour l'année 2020-2021 ? Son abonnement est valable jusqu'à fin septembre 2021.

Cas n°1 : Démarche dématérialisée – Abonnement Imagine'R

Votre demande d'aide doit être effectuée auprès de la communauté d'agglomération, après avoir procédé à l'abonnement en ligne sur l'espace navigo.

1/ Souscrire ou renouveler l'abonnement en ligne sur l'espace Navigo, à partir de mi-juin 2021

Accès à l'espace Navigo : <http://www.navigo.fr/je-gere-ma-carte/>

2/ Télécharger l'attestation de contrat Imagine'R 2021-2022 via l'espace navigo

3/ Transmettre à la communauté d'agglomération votre attestation de contrat et un justificatif d'inscription du lycée (de préférence un certificat de scolarité obtenu auprès du lycée à la rentrée de septembre 2021)

Plusieurs possibilités de transmission :

Par internet : [via Le formulaire d'envoi](#) à retrouver sur

<https://www.coulommierspaysdebrie.fr/formulaire-de-contact-imagin-r/>

Par courrier au siège social :

Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie – 13 rue du Général de Gaulle – 77120 COULOMMIERS

Remise en main propre au France services de Coulommiers : France Service 22, rue du Palais de Justice 77120 - COULOMMIERS

Cas n°2 : Démarche papier – Abonnement Imagine'R

A/ 1^{ère} souscription

1/ A partir du lundi 28 juin 2021*, venir retirer un formulaire vierge d'abonnement Imagine'R au France services le plus proche de chez vous :

2/ Obtenir un justificatif d'inscription auprès du lycée

Certificat de scolarité Tampon du lycée sur votre formulaire par le lycée au moment de l'inscription du lycéen

Copie de la notification d'affectation au lycée (si première inscription au lycée)

3/ Apporter votre formulaire avec votre justificatif dûment complété et signé au France services le plus proche de chez vous. Sur place, un agent de la communauté d'agglomération apposera un tampon nécessaire pour obtenir votre aide.

4/ Envoyer votre formulaire par voie postale à l'agence Imagine'R.

Si vous réglez par chèque la somme de 63 € est à déduire du montant du chèque, dans le cas d'un prélèvement vous recevrez votre remboursement a posteriori sur votre compte bancaire.

B/ Renouvellement

Vous avez reçu d'Imagine'R, par voie postale, un formulaire de renouvellement d'abonnement papier pré-rempli.

1/ Obtenir un justificatif d'inscription auprès du lycée

Certificat de scolarité

Tampon du lycée sur votre formulaire par le lycée au moment de l'inscription du lycéen

Copie de la Notification d'affectation au lycée (si première inscription au lycée)

2/ Apporter votre formulaire dûment signé et le justificatif d'inscription, au France services le plus proche de chez vous. Sur place, un agent de la communauté d'agglomération apposera un tampon nécessaire pour obtenir votre subvention.

3/ Envoyer votre formulaire de renouvellement par voie postale à l'agence Imagine'R.

Si vous réglez par chèque, la somme de 63 € est à déduire du montant du chèque, dans le cas d'un prélèvement vous recevrez votre remboursement a posteriori sur votre compte bancaire.

LA CARTE SCOL'R



Les circuits spéciaux scolaires, mis en place en l'absence de lignes régulières de bus, sont organisés par le Département de Seine-et-Marne.

Pour quel type de transport la carte Scol'R est-elle valable ?

Uniquement sur les circuits spéciaux scolaires durant la période scolaire.

Quelles conditions pour obtenir la carte Scol'R ?

- Être âgé(e) de moins de 21 ans le jour de la rentrée scolaire;
- Être scolarisé(e) avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire avant le Bac;
- Fréquenter un établissement public ou privé sous contrat en Seine-et-Marne.

Quel tarif ?

La participation familiale à la carte Scol'R, quels que soient les critères de distance et de sectorisation, est la suivante :

- Primaires : 24 € TTC
- Collégiens : 24 € TTC
- Lycéens : 150 € TTC
- Non Seine-et-Marnais : 308,50 € TTC

Comment s'inscrire ?

- En ligne en cliquant dans le bloc sur "S'inscrire en ligne"
 - Par courrier, en téléchargeant le formulaire d'abonnement

**Département de Seine-et-Marne – Direction des Transports – SCOL'R
CS 50377 – Hôtel du Département – 77010 Melun cedex**



INSCRIPTION CANTINES RPI



Si vos enfants sont scolarisés au sein du RPI Pierre-Levée Sammeron Sept-Sorts Signy-Signets et que vous souhaitez qu'ils soient inscrits à la **cantine de Sammeron OU de Signy-Signets** pour l'année 2021-2022 il convient de déposer le bulletin d'inscription à retrouver sur <https://www.sept-sorts.fr/vos-services/enfance-et-scolarite/> à la **Mairie de Sammeron** (pour les deux cantines) **au plus tard pour le 15 août 2021**



INSCRIPTION ACCUEIL PERISCOLAIRE RPI



Si vos enfants sont scolarisés au sein du RPI Pierre-Levée Sammeron Sept-Sorts Signy-Signets et que vous souhaitez qu'ils bénéficient de l'accueil périscolaire situé à Sammeron, il convient de déposer à la **Mairie de Sammeron** **au plus tard pour le 15 août 2021** le bulletin d'inscription à retrouver sur <https://www.sept-sorts.fr/vos-services/enfance-et-scolarite/> avec l'ensemble des justificatifs demandés.

INFORMATIONS

Installation d'un Défibrillateur Automatique Externe DAE



En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Chaque minute gagnée sur les gestes à prodiguer donne un taux de survie de 10%. Après 10 minutes d'inaction, la victime n'a que très peu de chance de survie.

La Municipalité a fait le choix de s'équiper d'un défibrillateur automatique externe (DAE).

Afin d'être **accessible 7j/7 et 24h/24**, il a été positionné en extérieur sur le mur de la mairie au **21, rue de la Mairie**

Celui-ci est géolocalisable et sous la surveillance d'une caméra de vidéoprotection. Ce modèle connecté 24h/24 est supervisé à distance par les équipes du prestataire retenu et dont la gestion (entretien, remplacement des consommables) lui est totalement dédiée pour assurer un fonctionnement pérenne.

Aucune habilitation particulière n'est requise pour utiliser ce DAE dont les instructions de maniement sont transmises automatiquement en temps réel ce qui en simplifie l'utilisation.

Une signalétique spécifique est apposée à proximité et les données d'implantation et d'accessibilité déclarées au sein de la base de données nationale pour diffuser aux citoyens et services de secours et d'aide médicale d'urgence.

Ce DAE a été ajouté à l'application *Staying Alive* téléchargeable sous Android et Apple

Travaux de bricolage et de jardinage



Il convient à nouveau de rappeler que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, tronçonneuse, perceuse)

ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

en semaine,

👉 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30

le samedi,

👉 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

le dimanche et les jours fériés,

👉 de 10 h 00 à 12 h 00



RAPPEL



Même s'il a lieu durant ces tranches horaires, est considéré comme une nuisance sonore diurne et un trouble anormal de voisinage un bruit de comportement dès lors qu'il est répétitif (quotidien sur plusieurs jours consécutifs) et qu'il dure de façon répétée plusieurs heures dans la même journée.

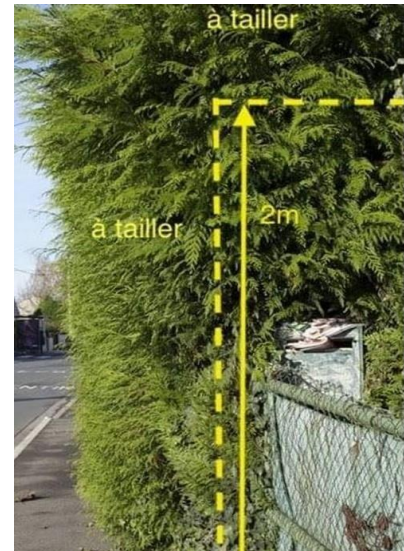
Ce comportement est répréhensible et passible à titre principal, d'une contravention de troisième classe pouvant aller jusqu'à 450 euros (articles 131-13 et R-623-2 du Code pénal).

Pour éviter d'en arriver à une telle extrémité et sans attendre d'éventuelles plaintes, chacun fait bien évidemment preuve de bon sens en respectant son voisinage dans un esprit de bien vivre ensemble

Entretiens des haies et des clôtures

Nous vous rappelons que les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'une intersection ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, mais aussi dans le cadre d'une mitoyenneté (y compris lorsqu'il s'agit d'un champs), l'entretien de la clôture ainsi que l'élagage des arbres et des haies incombent au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse sur la rue ou sur la propriété mitoyenne.



Collecte des déchets



N'oubliez pas de disposer vos bacs avec ceux de votre voisin !

Cela permet de réduire les arrêts des camions en charge de la collecte des déchets et donc les nuisances sonores.



La collecte des ENCOMBRANTS

COVALTRI77 organise la collecte des ENCOMBRANTS SUR APPEL.

La collecte s'effectue avec des camions traditionnels et deux équipiers de collecte.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- Par téléphone : 0 801 902 477
- Par mail : encombrants@coved.fr
- Sur notre plateforme internet : encombrants-covaltri77.com

Les encombrants sont à déposer sur la voie publique dans la limite de 1m3 par foyer fiscal, à la date communiquée lors de votre inscription. Les encombrants concernent uniquement les DÉCHETS VOLUMINEUX qui ne rentrent pas dans les bacs, d'un poids inférieur à 25Kg, et de moins de 2,5 mètres par objet.

Recyclage du verre



Deux containers sont à votre disposition sur le parking du Pâtis. Par respect pour le voisinage, il convient de déposer les verres en journée et d'éviter le matin de bonne heure ou en soirée.



Vous avez perdu votre animal ?

Facebook : **Pet Alert Seine et Marne** Internet : www.petarletfrance.com



Avec le généreux soutien de

Hector Kitchen
Les croquettes "premium" formulées sur-mesure

**NOTRE MISSION :
LE RETROUVER**

PET Alert

Restez informés !

Pour vous permettre de vous tenir informés de façon continue et réactive de la vie de votre commune, trois supports sont à votre disposition

👉 Page Facebook Mairie de Sept-Sorts



Soyez informés en temps réel de la vie de votre commune !
Suivez-nous sur la page Facebook de la Mairie
Mairie de Sept-Sorts
@sepsorts

👉 Le site de la commune www.sept-sorts.fr



Vous y trouverez différentes rubriques relatives au fonctionnement de la Mairie, de votre commune ainsi qu'une rubrique service

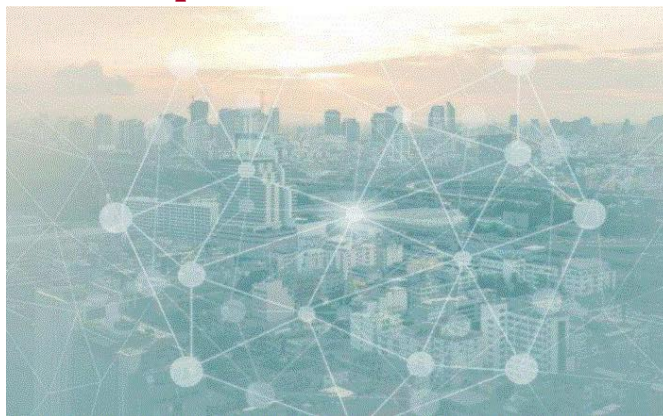
👉 **MESALERTE.S.FR**



Vous pouvez dorénavant recevoir les informations importantes ayant attrait à la vie de votre commune et être au courant des actualités avant tout le monde en vous inscrivant au service (**gratuit**) d'alertes citoyen *mesalertes.fr*

Inscription par mail à mairie@sept-sorts.fr

Déploiement de la fibre



Préparez-vous à l'arrivée de la fibre optique

Porté par Seine-et-Marne Numérique, le déploiement de la fibre optique en cours sur notre commune permettra d'avoir accès au très haut débit.

A noter que le hameau de la Haute-Borne et le lotissement du Pas du Roy seront concernés par le déploiement 2023.

Qu'est-ce que la fibre optique

Il s'agit d'un fil de plastique ou de verre qui a la particularité de conduire la lumière par laquelle les données sont transmises. Cette technologie tend à remplacer le cuivre qui était utilisé pour l'ADSL.

Cette transmission optique procure un débit bien plus élevé que celui offert par les câbles en cuivre jusqu'alors utilisés pour l'ADSL.

Avantages du très haut débit

La fibre permet des liaisons longue distance sans perte de débit. Elle offre un débit jusqu'à 60 fois supérieur à l'ADSL.

Ses résultats sont idéals pour absorber les nouveaux besoins numériques :

- Navigation sur Internet
- Réduction du temps d'envoi et de téléchargement des fichiers
- Télévision en haute définition
- Télétravail (visioconférence, accès aux données)
- Vidéosurveillance et domotique

Installation de la fibre optique

La phase III «Études travaux» étant achevée depuis le mois de mai, le projet est désormais dans la phase «Travaux» qui a débuté le 1er juin 2021. Cette phase de travaux s'étalera sur une durée prévisionnelle de 8 mois.

L'armoire principale a été posée le long de la RD603 et dans le courant du mois d'août les travaux d'enfouissement du réseau seront réalisés afin de relier la RD603 depuis la Haute Borne jusqu'à la rue du Chauffour. Durant ces travaux, la rue du Chauffour sera interdite à la circulation en journée.

À l'issue de cette période de travaux il faudra un délai complémentaire de 3 mois (conformément à la législation en vigueur) avant que les différents opérateurs puissent commercialiser leurs offres.

C'est à partir de ce moment-là que vous pourrez choisir de migrer vers une offre fibre pour votre foyer.

A noter qu'il est important de ne pas résilier votre offre actuelle avant d'avoir migré vers la fibre si vous souhaitez pouvoir conserver votre numéro de téléphone.

Pour plus d'informations rapprochez-vous de vos opérateurs de téléphonie.

LA RUBRIQUE ECO CITOYENS



Dans cette rubrique, nous vous proposons de vous présenter un petit geste simple mais utile pour notre planète.

COMMENT RÉDUIRE LES DÉCHETS VERTS

En France, les déchets verts, ou résidus d'origine végétale, représentent plus de 17 millions de m³ produits par année. Quels sont-ils ? Comment sont-ils valorisés ? Et comment les traiter en respectant l'environnement ?

Les déchets verts sont des résidus d'origine végétale qui proviennent des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. Ils regroupent différents types de déchets qui ont été classés en 4 grandes catégories :

- Tontes de pelouses et fauchage : déchets cellulosiques
- Feuilles mortes : déchets ligno-cellulosiques à cellulosiques
- Tailles d'arbustes, haies, arbustes et brindilles : déchets ligno-cellulosiques
- Elagage et abattage d'arbres et haies : déchets ligneux

Pour rappel, la loi interdit strictement le brûlage des déchets ménagers. Or les déchets verts sont rangés dans la case des déchets ménagers. Il est donc tout aussi strictement interdit de brûler des déchets verts.

On estime à plus d'un million de tonnes les déchets verts dans nos ordures ménagères. Un coût inutile pour une matière première perdue.

Mais alors, si on ne brûle pas et si on ne jette pas à la poubelle... que peut-on faire de ses déchets verts ?

Les solutions ne manquent pas, de la **valorisation organique par le compostage** par exemple, à la valorisation de la matière par le **recyclage ou le réemploi**.

Pour nous, particuliers, quelles solutions simples et accessibles nous sont proposées ?

Le broyage et le paillage

On peut utiliser ses déchets verts comme paillage naturel, entiers (paille, herbe sèche, brindilles...) ou broyés (branchages...). Une méthode éco-responsable, économique (gratuit, économie d'eau) et bonne pour la terre (protectrice, fertilisante...).

Le compostage maison

La méthode la plus intéressante reste le compostage maison : facile, sur place et source de matière première pour le jardin : un engrais 100 % naturel et efficace... Composter ses déchets verts, c'est légal, c'est ludique et c'est utile. On peut y mettre feuilles, paille, sciure, copeaux et branchages broyés, herbe fraîche ou sèche, fleurs fanées, fanes et épluchures de légumes, fruits, café...



VOUS DÉSIREZ OBTENIR UN COMPOSTEUR ?

Pour obtenir un composteur et son bio seau, contactez notre partenaire le SMITOM Nord Seine et Marne au 01 60 44 40 03 ou connectez-vous sur leur site internet : www.smitom-nord77.fr

Composteur + bio seau vendu au prix de 22 €uros TTC maximum.

CHAQUE GESTE COMPTE

Alors un grand merci à tous !

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Porter correctement un masque
quand la distance ne peut pas
être respectée et dans les lieux
où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)